



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

**CONCERNANT LE NETTOYAGE DES LOCAUX (SOLS ET
VITRERIE) DE L'INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT
CALMETTE DE CAMIERS
ET DES UNITES DECENTRALISEES**

Date limite de remise des offres : le lundi 4 mai 2015 à 16 heures

Date d'envoi de la publicité : le mardi 10 mars 2015

Le présent règlement comporte 14 feuillets numérotés de 1 à 14

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1. Nom et adresse de l'acheteur Public

INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE
Route de Widehem
62176 CAMIERS
Directeur : Monsieur Bruno DELATTRE
Tél. : 03.21.89.70.00.
Fax : 03.21.89.70.22.
Courriel : direction@ch-idac-camiers.fr

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE
Route de Widehem
62176 CAMIERS
Madame Caroline DARNAUX
Attachée d'Administration Hospitalière
Direction des Services Economiques
Tél. : 03.21.89.70.11.
Fax : 03.21.89.70.25.
Courriel : cdarnaux@ch-idac-camiers.fr

Madame Kamila TELLAA
Responsable du service qualité/ gestion des risques/hygiène
Tél. : 03.21. 89.70.34.
Fax : 02.21.80.70.37.
courriel : ktellaa@ch-idac-camiers.fr

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Adresse indiquée au point 2.

4. Adresse auprès de laquelle les offres doivent être transmises :

INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE
Direction
Route de Widehem
62176 CAMIERS

5. Type d'acheteur Public :

Etablissement public de santé mentale.

SECTION II - OBJET DU MARCHÉ

1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet le nettoyage des locaux (sols et vitrerie) de l'Etablissement Public de Santé Mentale, Institut Départemental Albert Calmette de Camiers et des unités décentralisées pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Ce marché pourra éventuellement être reconduit deux fois soit jusqu'au 30 juin 2018. Il s'agit d'un marché de services classé dans la catégorie : services de nettoyage.

Code CPV : 90910000-9 : services de nettoyage

Code CPV : 90911300-9 : services de nettoyage de vitres

2. Forme du marché

Cette consultation est publiée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 26 I, 33, 40 et 56 à 59 du Code des Marchés Publics (décret N°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié). Il s'agit d'un marché à bons de commande conformément aux termes de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché est alloti en 2 lots.

-lot n°1 : nettoyage des locaux (hors vitrerie)

Nettoyage des locaux (hors vitrerie) :

Montant maximum sur une année : 300 000,00 € HT

-lot n°2 : nettoyage de la vitrerie

Nettoyage de la vitrerie - fréquence 1 fois tous les 4 mois

Montant maximum sur une année : 10 000,00 € HT

Le candidat peut répondre à un, plusieurs lots. Par lot, le candidat remettra son offre et fournira l'intégralité des informations demandées, **faute de quoi, son offre ne sera pas prise en considération.**

Ce marché ne comprend pas de tranches, ni de variante.

3. Lieu d'exécution des prestations

L'Institut Départemental Albert Calmette de Camiers est composé de plusieurs sites accueillant soit de l'hospitalisation, de l'hébergement et de la consultation. Il comprend les services suivants :

- Un Service de Psychiatrie infanto juvénile

Constitué d'un service d'hospitalisation, de plusieurs hôpitaux de jour, de CMP - sur le site de Camiers,

D'un CMP et Hôpital de Jour - 18, rue de Maquétra à Saint-Martin les-Boulogne

D'un CMP - 163, rue du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer

D'un CMP- 120 rue Carnot à Le Portel

D'un CMP et Hôpital de jour - 17 rue Gabriel Péri à Berck-sur- Mer
D'un CMP - 40, avenue du Mont Levin à Etaples-sur-Mer
D'un Hôpital de Jour, CMP - 25 bis rue du 19 mars 1962 à Auchy-les-Hesdin.

Sur le site de Camiers :

- Service de Pédopsychiatrie : Gulliver 5 lits, Escale 5 lits, Cap Ados 6 places, Le lien : 6 places et Hôpital de Jour Petits : 8 places
- Structure d'Accueil d'Alternative Spécialisée (SAAS) : 30 lits
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 62 lits
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) : 90 lits
- Institut Médico-Educatif (IME) : 24 lits et 16 places
- Administration
- Accueil Admissions
- Services techniques
- Pharmacie

4. Allotissement :

Les prestations prévues dans la présente consultation sont constituées de 2 lots qui concernent :

- **lot n°1** : le nettoyage des locaux (hors vitrerie) de l'Institut Départemental Albert Calmette de Camiers et des unités décentralisées

- **lot n°2** : le nettoyage de la vitrerie de l'Institut Départemental Albert Calmette de Camiers et des unités décentralisées.

La teneur des prestations est décrite dans le CCTP et est valable pour les 2 lots.

Les marchés résultant de cette consultation pourront être attribués à un ou plusieurs fournisseurs. Les candidats déposant une offre pour plusieurs lots produiront un acte d'engagement par lot.

5. Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée d'un an soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 avec possibilité de 2 reconductions expresses annuelles successives soit jusqu'au 30 juin 2018, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 4 mois avant l'expiration de chaque période annuelle. Chacune des parties renonce à toute indemnité en cas d'application de cette disposition.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

1. l'acte d'engagement (DC3) : un par lot
2. le bordereau de prix établi pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie : un bordereau à compléter pour chaque lot

3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont l'exemplaire conservé dans les archives de la Personne Responsable du Marché fait seul, foi
4. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les 2 lots et ses annexes dont l'exemplaire conservé dans les archives de la Personne Responsable du Marché fait seul, foi
5. le présent règlement de la consultation
6. l'imprimé DC1 : « lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants »
7. l'imprimé DC2 : « déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »
8. L'attestation de visite de site pour chaque lot
9. Annexe A à compléter
10. Moyens humains mis à disposition par le prestataire pour la réalisation du nettoyage des locaux et de la vitrerie
11. Les surfaces des bâtiments donnés à titre indicatif

7. Remise des dossiers

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande, par courriel, à l'adresse indiquée au point 2. Le dossier pourra également être téléchargé sur le site suivant : <https://marchespublics.nord-sante.org> et le site Internet de l'Institut Départemental Albert Calmette www.epsm-camiers.fr

8. Modifications du dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation, 15 jours avant l'expiration du délai de dépôt des offres. Le candidat ne pourra, en aucun cas, porter aucune contestation à cette décision.

SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1. Conditions relatives aux modalités d'établissement des prix et de règlement

1.1 - Modalités d'établissement des prix

Les prix du marché comprendront toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement l'exécution de la prestation ainsi que tous les frais afférents à la bonne exécution du marché, notamment les frais de personnel, de mise à disposition du matériel et des produits d'entretien, les frais d'exécution des prélèvements, les frais de déplacements, etc.

A cet effet, le candidat est réputé avoir pris connaissance, avant l'établissement de son prix, de tous les éléments susceptibles d'influer sur sa proposition (localisation des

différents sites notamment des unités décentralisées, l'accessibilité, l'organisation des services, les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, etc.).

Le montant de l'offre est reporté sur l'acte d'engagement. Les fournisseurs sont tenus de présenter impérativement leurs offres sur les bordereaux de prix remis dans le dossier de consultation. La production de l'ensemble de ces documents conditionne la validité de l'offre.

1.2 - Caractère des prix

Les prix sont des prix unitaires. Le montant du marché sera fixé par application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant celui de la remise des offres, soit AVRIL 2015.

Les prix sont fermes pour la durée du marché et pourront être actualisés, chaque année, à la date anniversaire du marché.

1.3 - Cautions et garanties exigées

Aucune caution ni garantie ne seront exigées.

1.4 - Modalités de règlement

Conformément à la réglementation en vigueur, les marchés seront conclus en euros.

a) Règlements partiels

Avances : Une avance forfaitaire sera accordée au Titulaire dans les conditions prévues à l'article 87 du Code des Marchés Publics. L'avance n'est ni révisable, ni actualisable quelque soit la forme du prix du marché.

Acompte : Il ne sera versé aucun acompte au titre du marché.

Règlement partiel définitif : le paiement des factures mensuelles relatives à l'exécution des prestations constituera un règlement partiel définitif, au sens de l'article 90 du Code des Marchés Publics.

b) Mode de règlement

Les règlements seront effectués par mandat administratif, après réception d'une facture établie en 3 exemplaires, au compte indiqué dans l'acte d'engagement.

Le mode de règlement selon les règles comptables de la commande publique est le virement administratif.

c) Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 50 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

2. Conditions de participation :

Le candidat devra fournir à l'appui de sa candidature tous les renseignements concernant la situation propre du prestataire de service, les justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 44 à 46 du code des marchés publics et les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière.

La présente consultation s'adresse à des sociétés spécialisées dans le domaine du nettoyage. Les groupements d'entreprises ne sont pas autorisés.

SECTION IV - PROCEDURE

1. Type de procédure :

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 26 I, 33, 40 et 56 à 59 du Code des Marchés Publics relatifs à l'appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article 35 II 4° du Code des Marchés Publics, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de passer des marchés complémentaires sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence dans le cas où des besoins nouveaux apparaîtraient pendant la durée du marché.

2. Délai de validité des offres

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant **un délai de 120 jours** à compter de la date limite de réception des offres. Ils seront informés pendant ce délai de la prise en considération ou du rejet de leurs propositions

3. Critères d'attribution :

Les offres seront jugées dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du code des marchés publics.

Au stade de la première enveloppe, les entreprises seront sélectionnées notamment sur la base des garanties professionnelles et financières présentées ainsi que sur leur dossier de références concernant des opérations similaires notamment en milieu hospitalier.

Leur candidature pourra être rejetée si elle ne répond pas à ces critères.

Au stade de la deuxième enveloppe, l'offre choisie sera l'offre la plus performante, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- a) prix des prestations cf page 5
- b) valeur technique de l'offre comportant notamment une indication non contractuelle des moyens mis en œuvre :

La présentation du mémoire technique est à respecter impérativement.

▪ moyens humains

- volume horaire mensuel d'intervention des personnels
- le nombre d'agents intervenant sur site et leur qualification (AS1, AQS1 ainsi que la formation continue
- les horaires d'intervention proposés
- les modalités de remplacement en cas de défaillance non planifiée d'un agent titulaire
- nomination d'un responsable de site avec sa fonction et sa fréquence de passage sur les différents sites
- existence d'un responsable de secteur : préciser l'étendue de son secteur, sa fonction et sa fréquence de passage au minimum
- modalités de remplacement pendant les congés des agents titulaires

Cette politique de gestion des ressources humaines fera l'objet de la part des candidats, d'une note de présentation détaillée (date et nature des formations, nombre de personnes formées, mode opératoire précis en matière d'évaluation, de sécurité et de prévention).

▪ moyens techniques :

Pour la prestation nettoyage des locaux :

- liste des équipements mis en œuvre sur le site en précisant si c'est du matériel neuf ou usagé par agent + stock des équipements dont dispose l'agence en continu afin d'effectuer un remplacement rapide
- fiche produits des nettoyeurs et consommables mis en œuvre sur le site, y compris les fiches de données de sécurité. Le prestataire proposera dans la mesure du possible des produits qui répondent aux exigences d'un écolabel européen ou équivalent notamment pour les détergents
- méthode de nettoyage employé selon la nature du sol
- quantités de consommables mises à disposition sur le site exemple les sacs déchets....

Pour la prestation vitrerie :

- le prestataire précisera que les moyens qui sont mis en œuvre sont adaptés notamment avec la réglementation
- méthode de nettoyage employée
- Si une nacelle n'est pas nécessaire, justifier
- Si une nacelle est nécessaire, fournir :
 - l'autorisation spécifique dont permis CACES pour nacelle, par personne susceptible d'intervenir sur le site
 - le certificat d'homologation du matériel employé
 - le certificat de contrôle du matériel employé

▪ Démarche qualité présenté en lien avec la prestation

- existence d'un système de contrôle et d'assurance qualité interne : le candidat doit être capable de présenter son engagement en terme

- d'assurance qualité ainsi que l'organisation spécifique et les moyens qu'il compte mettre en œuvre au niveau du chantier
- indiquer si l'agence dispose de certifications (ISO9001, NF Services, Qualiprope...)
 - exposer les autres démarches d'amélioration éventuelles mise en œuvre pour assurer la performance et la prise en compte des problèmes rencontrés chez le client, leur traitement ...
 - capacité de s'engager vers une obligation de résultat
 - mise à disposition d'Internet pour le chef d'équipe
 - traçabilité des prestations : contrôles qualités personnalisés informatisés trimestriels : suivi qui permet de mesurer la satisfaction de la prestation.
 - analyse des audits en lien avec la responsable du service qualité / gestion des risques et mise en place de plans d'amélioration dans des délais brefs.
 - organisation à mettre en place en fonction des besoins : approvisionnement et suivi des produits, gestion des imprévus, suivi des prestations avec mise en place d'outils internes (cahier de liaison dans chaque service, fiche de contrôle dans les locaux nettoyés..).

Il sera apporté une attention toute particulière à la présentation des pièces telle qu'elle est prévue dans le présent règlement. Le prestataire peut fournir toutes justifications jugées nécessaires pour expliciter l'offre.

Les offres ne doivent comporter ni ratures, ni surcharges, ni correcteur.

L'absence d'une des pièces mentionnées est un motif de rejet de l'offre.

Offre :

- Montant de la prestation : 60 %
- Valeur technique de l'offre et capacité de l'entreprise à assurer la prestation (appréciation de la note méthodologique) : 40 % dont la répartition est la suivante :
 - moyens humains et méthode de nettoyage utilisée et matériel utilisé (chariot sécurisé...) : 20 %
 - les produits utilisés pour le nettoyage en lien avec le développement durable : 10 %
 - la démarche qualité proposée en lien avec la prestation : 10 %

4. Visite des lieux

Les candidats devront OBLIGATOIREMENT visiter les locaux des différents sites, sous peine de rejet de leur offre. Le manquement à cette visite est ELIMINATOIRE.

Ces visites ont pour objectif de permettre aux candidats de chiffrer au plus juste les prestations et de déterminer l'organisation nécessaire au chantier.

Pour l'Institut Départemental Albert Calmette de Camiers, la visite groupée aura lieu le :

**Le jeudi 2 avril 2015 à 8 heures 30
rendez-vous est fixé au bâtiment administratif
de l'Institut Départemental Albert Calmette**

Les candidats sont priés de confirmer leur présence à :

Madame Kamila TELLAA
Responsable du service qualité/ gestion des risques/hygiène
Téléphone : 03.21.89.70.34.
Courriel : ktellaa@ch-idac-camiers.fr
Institut Départemental Albert Calmette
Route de Widehem
62176 CAMIERS

Pour les unités décentralisées, les soumissionnaires devront prendre OBLIGATOIREMENT rendez-vous avec les responsables des services suivants : Le candidat veillera à se munir du cachet de la société et de l'attestation de visite fournie dans le dossier de consultation lors des visites de site. En fin de visite, la personne fera impérativement remplir le formulaire par le représentant de l'IDAC.

- Hôpital de Jour - CMP Berck-sur-Mer Mme PERNAK au 03.21.09.41.70.
17 rue Gabriel Péri - 62600 Berck-sur-Mer
- CMP d'Étaples-sur-Mer : Mme SANTUNE au 03.21.09.32. 59.
40 avenue du Mont Levin, 62630 Etaples-sur-Mer
- Hôpital de Jour, CMP d'Auchy-les-Hesdin : Mme PERNAK au 03.21.04.63.60.
Rue du 19 mars 1962, 62770 Auchy-les-Hesdin
- Hôpital de Jour de Saint-Martin-les-Boulogne : Mme PALLU au
03.21.80.72.26
18 rue de Maquétra, 62280 Saint-Martin-les-Boulogne
- CMP de Saint-Martin-les-Boulogne : M. BAUDELET au 03.21.31.36.68
18 rue de Maquétra, 62280 Saint-Martin-les-Boulogne
- CMP du Chemin Vert de Boulogne-sur-Mer : Mme PALLU au 03.21.92.39.06.
163 rue du Chemin Vert, 62200 Boulogne-sur-Mer
- CMP du Portel : M. BAUDELET au 03.21.91.35.49.
120 rue Carnot, 62480 Le Portel

Lors des visites, il devra être vérifié que tous les moyens techniques nécessaires à la bonne exécution de la prestation existent (alimentation électrique, arrivée et évacuation d'eau).

Un certificat de visite de chaque site décentralisé pour chaque lot figurant en annexe sera établi et devra obligatoirement être joint à l'offre de prix sous peine d'élimination.

5 - Date limite de réception des offres :

**La date de limite de réception des offres est fixée :
Le lundi 4 mai 2015 à 16 heures, délai de rigueur**

-Offre remise sur support « papier »

Les offres doivent être présentées sous pli cacheté contenant une enveloppe également cacheté.

Le pli portera l'indication :

**NE PAS OUVRIR
« Appel d'offres ouvert pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie »**

Ce pli contiendra deux enveloppes cachetées :

- **la première enveloppe** portera la mention : « **Pièces Administratives** » et contiendra les pièces énumérées à l'article 5.1.
- **la seconde enveloppe** portera la mention : « **Offre** » et contiendra les pièces énumérées à l'article 5.2.

Le candidat indiquera le nom de la société sur chacune de ces enveloppes.

Les offres devront être remises contre récépissé à :

L'Institut Départemental Albert Calmette
Direction
Route de Widehem
62176 Camiers
Du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

-Offre remise par voie postale (recommandé avec accusé de réception, chronopost)

L'Institut Départemental Albert Calmette
Direction
Route de Widehem
62176 Camiers

-Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation [https://marchespublics.nord-sante.org /ch-idac-camiers](https://marchespublics.nord-sante.org/ch-idac-camiers) le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique suivante <https://marchespublics.nord-sante.org>.

En outre, cette transmission se fera selon les modalités suivantes :

-l'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées à la page de garde du présent règlement.

-la durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès à Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de l'offre. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs.

-les documents à fournir, conformément au point 5-1 et au point 5-2 ci dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques.

-seuls les formats de fichiers informatiques de type PDF, PPT, DOC, XLS, seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format ZIP. Leurs noms devront être suffisamment explicites.

-les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés électroniquement selon les dispositions de la plate-forme.

En cas de sous-traitance : le ou les sous-traitants éventuels devront être proposés par le candidat au moment où il présente l'offre.

Le sous-traitant sera tenu de produire les mêmes pièces que le candidat à la consultation aura fourni dans sa première enveloppe.

En cas de co-traitance, les candidats forment un groupement solidaire, chaque membre de ce groupement sera tenu de fournir toutes les pièces indiquées au point 5-2.

SECTION V – CONTENU DES OFFRES

Les offres devront obligatoirement être rédigées en langue française.

5-1 Pièces administratives (PREMIERE ENVELOPPE)

- Lettre de candidature : DC1
- Déclaration du candidat conforme au modèle joint : DC2
- Copies de la carte professionnelle ou certificat de qualification ou référence équivalente
- Note de présentation de la société (moyens humains et matériel – organigramme – organisation de la prestation, etc.)
- Annexe A à compléter pour chaque lot
- Moyens humains mis à disposition par le prestataire
- Références de moins de 2 ans concernant des prestations similaires (type d'établissement – montant financier – surfaces à traiter), le candidat indiquera, pour chaque référence, les coordonnées d'un responsable

susceptible de fournir des renseignements sur la qualité de la prestation exécutée,

- Copie des attestations d'assurances responsabilité civile et décennale en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur ou attestations des administrations comptables et organismes chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et des cotisations au 31 décembre de l'année précédente la date de l'avis d'appel public à concurrence.
- Attestation relative au renforcement de la lutte contre le travail clandestin
- Attestation relative au respect de la réglementation concernant les travailleurs handicapés
- Les procès-verbaux de visite des locaux du site de Camiers et des unités décentralisées.
- **Développement durable - Achats éco-responsables : il est demandé aux candidats d'apporter les fiches techniques des produits de nettoyage qui seront utilisés. Il est à noter que ce critère de développement durable - achats éco-responsables rentrera en compte dans la valeur technique de l'offre.**

Il sera apporté une attention toute particulière à la présentation des pièces prévue dans le présent règlement.

L'absence d'une des pièces mentionnées ci-dessus est entraînée une diminution de la note technique.

Dans le cas d'une déclaration sur l'honneur pour les attestations fiscales et sociales, le candidat retenu devra fournir à la Personne Responsable du Marché, une copie certifiée conforme à l'original de tous ces documents **dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de réception de la demande émanant de la personne publique.**

5-2 Pièces techniques (DEUXIEME ENVELOPPE) :

- un acte d'engagement par lot, modèle DC3 joint
- un bordereau de prix détaillé pour chaque lot
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ci-joint à accepter sans modification, et à signer
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ci-joint à accepter sans modification et à signer pour les 2 lots
- une note méthodologique comme précisé au point 3 : critère d'attribution.

5-3 Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande par courrier ou par courriel à :

-Pour tout renseignement d'ordre administratif :

INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE

Madame Caroline DARNAUX

Attachée d'Administration Hospitalière

Direction des Services Economiques

Tél. : 03.21.89.70.11.

Fax : 03.21.89.70.25.

courriel : cdarnaux@ch-idac-camiers.fr

-Pour tout renseignement d'ordre technique :

INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE

Madame Kamila TELLAA

Responsable du service qualité/gestion des risques/hygiène

Tél. : 03.21. 89.70.34.

Fax : 02.21.80.70.37.

courriel : ktellaa@ch-idac-camiers.fr